

Important

Montage du coupe-surintensité général selon Prescriptions des distributeurs d'électricité PDIE article 5.1

- Le coupe-surintensité général ne doit pas être monté dans un milieu humide, corrosif, ou présentant un risque d'explosion ou d'incendie.
- Il convient de l'installer dans une pièce accessible à tous.
- La partie inférieure doit se trouver : à **min 50 cm du sol** et la partie supérieure à **max 200 cm du sol**.

Etablissement des prises de terre selon Prescriptions des distributeurs d'électricité PDIE article 3.2

- L'installation de mise à terre est une composante de l'installation électrique destinée à garantir la sécurité des personnes et des choses.
- **La pose ou la modification des installations de mise à terre sont de la responsabilité du propriétaire du bâtiment.**
- Dans les nouvelles constructions, il convient de poser une électrode de terre de fondations, conformément aux règles de la technique.

Les Services Industriels Moutier (SIM)

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site internet sous :

<https://sim.moutier.ch/sim/Particuliers/Raccordements.html>

